

AIDE A L'ÉCRITURE DE SCENARIO CINEMA & AUDIOVISUEL

Sommaire

Avant de candidater	2
1. Vérifiez votre éligibilité en tant qu'auteur	2
2. Vérifiez l'éligibilité de votre projet de scénario	2
Éléments constitutifs de votre demande	3
Conseils généraux et de présentation	3
1. Le dossier administratif	3
2. Le dossier artistique & le projet d'Ateliers	3
2.1 La présentation de l'auteur	3
2.2 Le projet d'écriture	4
2.3 Les pièces annexes	5
2.4 Le projet d'Ateliers-rencontres	5
Dépôt de votre demande sur la plateforme Mes Démarches	6
Comités de sélection	7
Calendrier annuel du dispositif	7
Contact	8

Avant de candidater

1. Vérifiez votre éligibilité en tant qu'auteur

Si **dans les 7 ans écoulés**, vous avez écrit au moins :

- deux courts métrages portés à l'écran et sélectionnés dans des festivals de catégorie 1 (liste CNC)
- ou deux œuvres audiovisuelles d'au moins 26 mn ou une œuvre audiovisuelle d'une durée supérieure ou égale à 90mn (ayant fait l'objet d'une diffusion sur un service de télévision)
- ou un scénario de long métrage porté à l'écran

⇒ **Vous êtes éligible en tant qu'auteur confirmé**

Si **dans les 4 ans écoulés**, vous avez au moins :

- écrit ou réalisé un court métrage sélectionné et diffusé en festivals
- ou validé une formation en écriture scénaristique assurée par un organisme de formation agréé
- ou obtenu un diplôme de scénariste délivré par la FEMIS, le Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA) ou par toutes autres écoles/universités reconnues par l'Etat et êtes âgé de plus de 30 ans (les jeunes diplômés de moins de 30 ans sont éligibles au Fonds Régional pour les talents émergents – FoRTE)

⇒ **Vous êtes éligible en tant qu'auteur débutant**

En cas de co-auteur, l'auteur principal doit être éligible en tant que débutant ou confirmé (en cas d'octroi, l'aide sera répartie à part égale). Deux auteurs maximum par projet d'écriture peuvent candidater.

Compte tenu de la très forte sollicitation du dispositif, si vous ne remplissez pas pleinement l'un des critères, il est déconseillé de candidater dans la mesure où votre demande sera déclarée irrecevable par le Comité de sélection.

NB : Il n'est pas exigé que vous résidiez en Ile de France.

2. Vérifiez l'éligibilité de votre projet de scénario

Si vous êtes auteur confirmé, vous devez déposer un projet d'une durée minimale de 60 minutes, les projets de courts et moyens métrages ne sont éligibles que pour les auteurs débutants.

Si votre projet bénéficie déjà au moment du dépôt à la Région Ile de France de 10 000 € ou plus d'aides, il n'est pas éligible et ce quelle que soit leur nature (aide à l'écriture, au développement, ...) et leur bénéficiaire (auteur ou société de production).

Un projet soumis à une session précédente et ayant reçu un avis défavorable du Comité de sélection ne peut être représenté.

NB : Il n'est pas exigé que l'action de votre projet ni un éventuel futur tournage se situent en Ile de France.

Éléments constitutifs de votre demande

Conseils généraux et de présentation

- ⇒ *Un projet ne peut être soumis qu'une fois, aussi ne déposez pas trop hâtivement un dossier qui serait trop léger, ou trop tôt un projet à un stade encore précoce.*
- ⇒ *Une présentation et une orthographe soignées seront appréciées par les lecteurs, veillez à bien vous relire (voire à vous faire relire). Prenez le temps de constituer votre dossier, tant pour rassembler les éléments demandés que pour produire une rédaction de qualité.
Une page de garde et un sommaire sont toujours bienvenus.

Nous suggérons de suivre l'ordre de présentation proposé ci-après, mais vous êtes libres d'agencer les éléments constitutifs différemment.*
A assembler en 2 fichiers pdf impérativement (maximum 15 Mo chaque) : le dossier administratif d'une part, et le dossier artistique & projet d'ateliers d'autre part.
- ⇒ *Il n'est pas nécessairement attendu un dossier artistique trop conséquent (environ 30 pages maximum en tout, en fonction du type de projet et des pièces à fournir).*
- ⇒ *Une scénariothèque avec quelques exemples de dossiers soutenus est disponible sur le site (<https://www.iledefrance.fr/aide-lecriture-de-scenario-cinema-et-audiovisuel>). N'hésitez pas à la consulter pour avoir une idée des attendus pour des projets de genre et format similaires au vôtre.*
- ⇒ *Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable par le Comité (le projet d'écriture ne fera pas l'objet de retours).*

1. Le dossier administratif

Il s'agit des pages 7 à 10 du dossier de candidature, à remplir par vos soins.

Il faut :

- compléter le document word et le signer électroniquement ;
- y annexer les pièces justificatives de votre éligibilité (également listés en page 9 du dossier de candidature) en fonction du critère d'éligibilité auquel vous répondez : diplôme, formation, liste des sélections/prix en festivals, diffusions TV, ... ;
- pour les projets d'adaptation, vous devez fournir les éléments attestant de l'accord de l'auteur de l'œuvre d'origine ;
- et enregistrer l'ensemble en 1 fichier au format PDF.

Merci de retirer les pages de présentation de l'aide et de notice (pages 1 à 6 du document word initial).

2. Le dossier artistique & le projet d'Ateliers

2.1 La présentation de l'auteur

Présentez votre parcours, formation et filmographie, en mettant en évidence ce qui vous rend éligible à l'Aide à l'écriture de la Région Ile-de-France. Vous pouvez opter pour une présentation type CV ou

biographique si vous préférez (veillez tout de même à bien faire apparaître les années), ou les 2 (2 pages maximum). Le cas échéant : inclure les liens de visionnage de vos précédentes œuvres si vous le souhaitez, et ajouter la présentation du co-auteur.

2.2 Le projet d'écriture

➤ Le synopsis et les séquences dialoguées pour les fictions / les éléments artistiques pour les documentaires

La Région Ile-de-France soutient les projets en commencement d'écriture, pour autant il ne faut pas déposer à un stade trop précoce dans l'écriture de votre projet, c'est-à-dire :

Pour la fiction :

- un **synopsis détaillé** (de 5 à 10 pages pour les formats longs ou les séries, moins de 5 pages pour les courts-métrages), en respectant une norme de mise en page d'environ 500 mots par page. Si certains rebondissements ou sous-intrigues peuvent être éludés pour gagner en clarté, il faut néanmoins que l'intégralité de l'intrigue (du film ou de la saison pour les séries) soit présentée, ainsi que les protagonistes et les moments clés.
- et **2 séquences dialoguées** (5 à 10 pages environ, de manière à montrer que vous maîtrisez les codes de l'écriture du scénario). Si vous en êtes au stade du traitement, veillez à proposer un synopsis détaillé pour le dossier, et non à raccourcir artificiellement votre traitement pour qu'il tienne en une dizaine de pages, ce qui pourrait faire perdre en lisibilité.

Pour les documentaires :

Si la notion de synopsis et séquences dialoguées à proprement parler n'est pas pertinente, il convient de proposer **un dossier artistique** ou traitement (10 à 20 pages) comprenant :

- une présentation du projet et un résumé du film
- les éventuelles hypothèses narratives développées à ce stade des recherches et/ou repérages
- des éléments détaillés sur les protagonistes, la temporalité
- une note de réalisation (précisant le ton) et/ou des éléments visuels

Spécificités :

Pour les séries TV, le dossier fourni devra se rapprocher d'une bible ou pré-bible (20 pages maximum) : Préciser le concept (sujet/pitch et thème), définir le ton, les enjeux et la structure type d'un épisode, et présenter les personnages, en plus du synopsis (résumé détaillé de la saison ou par épisodes) et extraits dialogués. Ne pas joindre la continuité dialoguée du pilote.

Pour les projets multimédia, intégrer un dossier plus technique permettant de vérifier la maîtrise de ce support : éléments informatiques, graphiques (storyboarding, design module transmédia, infographie...) et préciser les perspectives de promotion et de diffusion de l'œuvre sur Internet (utilisation des réseaux sociaux notamment).

- ⇒ *L'important est que le comité de lecture puisse prendre connaissance à la fois de l'intrigue dans son intégralité et du propos de votre film, puis de vos qualités d'écriture du scénario par le biais des séquences dialoguées ou des éléments artistiques dans le cas d'une écriture documentaire.*
- ⇒ *Votre projet de film doit être mûr : le propos et les arcs narratifs définis et cohérents, les protagonistes caractérisés, la dramaturgie suffisamment riche et maîtrisée, les intentions affirmées. En somme, votre projet doit être déjà bien réfléchi. Une aide à l'écriture vient récompenser la qualité du projet et le travail déjà accompli et permet à son auteur de le mener à bien et d'aboutir à une version élaborée, à une première version complète et solide. Nous n'intervenons ni au stade du concept, ni en réécriture.*

➤ La note d'intention et l'état d'avancement

Votre note d'intention est aussi personnelle qu'essentielle. Elle doit se développer sur quelques pages et parler de votre projet, par exemple en présentant l'univers et les personnages, en évoquant les axes d'écriture choisis, votre vision personnelle des thématiques abordées, et vos intentions de mise en scène, pour permettre ainsi de mieux comprendre ce que sera le futur film. Elle peut aussi parler de vous : vos aspirations, votre désir d'écriture, la genèse du projet. N'hésitez pas à y mettre votre sensibilité, votre originalité, en toute franchise et liberté.

En cas de projet porté par 2 personnes, elle est à élaborer conjointement (rédigée à 2 et co-signée, ou bien partagée en plusieurs parties rédigées par chacun) pour rendre visible la richesse et les raisons de votre collaboration.

L'état d'avancement peut être intégré à votre note d'intention ou mis en évidence à part sur 1 page environ. Il peut faire l'objet d'une note d'écriture où vous faites part des éventuels axes à préciser, pistes de recherche à explorer plus avant, personnages à étoffer, etc...

2.3 Les pièces annexes

- La liste des éventuelles personnes amenées à collaborer au projet (producteur, consultant, ...).
- Un moodboard ou des éléments visuels si cela vous semble opportun. Ce n'est pas obligatoire, mais néanmoins recommandé pour certains projets, documentaires notamment et surtout pour les projets d'animation.

2.4 Le projet d'Ateliers-rencontres

- ⇒ *Le volet Ateliers est l'ancrage territorial du dispositif, il est obligatoire et vient en complément de la bourse d'écriture. La structure d'accueil et le public devront donc être franciliens.*
- ⇒ *L'idée est de proposer une action pédagogique, pratique (ex : apprendre à écrire un scénario, réaliser un court-métrage, ...) ou théorique (ex : initiation à l'analyse filmique, ciné-club thématique, ...), autour du cinéma, voire de la création artistique au sens large si vous souhaitez aller vers d'autres disciplines (reportage, photographie, arts visuels, théâtre, ...).*
- ⇒ *C'est aux auteurs d'identifier une structure (ou un type de structure) où mettre en place ces Ateliers, qui seront donc destinés au public fréquentant celle-ci ou à un groupe de participants constitué par vos soins. A noter que cela doit être gratuit pour les participants, et ceux-ci non professionnels du cinéma, et que l'auteur animant ces Ateliers ne doit pas se faire rémunérer par la structure.*
- ⇒ *L'engagement de la structure d'accueil n'est pas demandé pour candidater, vous pouvez viser une structure en particulier ou préciser cela en cas d'octroi.*
- ⇒ *A titre indicatif, est attendu un minimum de 24 séances réparties sur une période de 4 à 6 mois, une séance devant durer 1h minimum (vous pouvez grouper plusieurs séances si besoin).*

Au stade de la candidature, vous devez fournir un **projet de 3 à 5 pages** qui doit comporter les éléments suivants :

- vos motivations liées à la démarche de transmission ;
- vos éventuelles expériences analogues antérieures ;

- une description des actions que vous souhaitez mettre en œuvre : objectifs, type d'atelier (rencontres-débat, ciné-club, ateliers pratiques et/ou théoriques, animations avec le public...), organisation et déroulé prévisionnel des séances ;
- les types de public(s) auquel vous souhaitez vous adresser et de structure(s) d'accueil envisagé(s) (lycée, lieu culturel, association, ou autre...) et sa présentation si elle est identifiée ;
- le format prévu : durée et fréquence des séances.

En cas d'octroi de l'Aide, vous devrez formaliser la mise en place des Ateliers avec la structure d'accueil choisie. L'engagement écrit de celle-ci sera demandé lors de la signature de la convention entre vous et la Région (qui n'est pas en revanche pas signataire avec la structure d'accueil). En cas de difficulté à trouver une structure d'accueil, la Région pourra vous orienter vers un lycée francilien, et/ou vous pourrez modifier le projet initialement soumis au moment de la candidature.

Dépôt de votre demande sur la plateforme Mes Démarches

L'accès au dispositif sur la plateforme <https://mesdemarches.iledefrance.fr/> ne sera possible qu'à partir de l'ouverture du dépôt (la date et l'heure des appels à projets sont annoncées sur le [site](#)), pas avant, l'aide n'est pas non plus visible quand vous la cherchez par libellé en dehors des périodes d'ouverture.

Vous pouvez toutefois gagner du temps en créant votre compte Mes Démarches (éviter les identifiants FranceConnect ou d'utiliser un compte préexistant qui serait lié à un numéro de Siret si vous êtes auto-entrepreneur, car l'Aide s'adresse aux particuliers) en amont du dépôt.

Le moment venu, vous trouverez le téléservice sur la plateforme grâce aux mots-clés « écriture » ou « scénario » :

- Aide à l'écriture de scénario – Auteurs Débutants
- Aide à l'écriture de scénario- Auteurs Confirmés

Rechargez la page et/ou changez de navigateur si besoin pour voir apparaître l'Aide.

Il est impératif de déposer sur le bon Collège, en cas de doute vous pouvez nous contacter.

Vous aurez ensuite à remplir différents écrans successifs, avec des champs obligatoires.

⇒ **NB** : La plupart des éléments reprennent ceux du formulaire du dossier de candidature, il faut néanmoins les saisir de nouveau mais vous pouvez les copier-coller depuis le formulaire (notamment le pitch du projet et la présentation en quelques lignes des Ateliers, et si cela dépasse le nombre de caractères autorisé, ce ne sera pas bloquant que le texte soit tronqué).

Quelques conseils et réponses à des questions fréquentes :

- Objet de la demande : vous pouvez vous contenter d'indiquer « demande d'aide à l'écriture pour le projet [TITRE DE VOTRE FILM] »
- Localisation du dossier : vous pouvez indiquer votre commune de résidence en Ile de France, et éventuellement celle du lieu envisagé pour les Ateliers
- il vous sera demandé de rattacher **vos** RIB au format pdf et de saisir le BIC et l'IBAN associés
- **Rattachez les 2 éléments de votre dossier complet (le dossier administratif + le dossier artistique & Ateliers) en 2 fichiers pdf distincts** (maximum 15Mo chaque) que vous aurez pris le soin de constituer au préalable. Le cas échéant, il faudra également rattacher le RIB du co-auteur.
- Il n'est plus demandé d'envoyer un exemplaire papier du dossier.

Veillez à bien transmettre votre demande sur Mes Démarches, le seul accès au récapitulatif ne vaut pas transmission si vous n'avez pas cliqué sur ce dernier bouton. Une fois l'appel à projets clos, vous ne pourrez plus transmettre une demande qui serait restée en cours de saisie.

Comités de sélection

Le Comité de lecture Scénario est scindé en deux Collèges, auteurs confirmés et auteurs débutants, composés chacun paritairement de conseillers régionaux (désignés à la proportionnelle des groupes qui composent l'assemblée du Conseil régional) et de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (scénaristes, réalisateurs, producteurs, ...), désignés par la Présidente du Conseil régional.

Chaque Collège examine les projets relevant de sa catégorie et rend :

- soit un avis favorable : le projet est alors présenté en Commission permanente pour validation et chiffrage,
- soit un avis défavorable : le projet ne peut donc pas prétendre à l'attribution d'une aide régionale et ne peut pas être représenté.

⇒ *La participation des membres aux Comités de sélection est bénévole.*

Calendrier annuel du dispositif

Plusieurs sessions sont prévues chaque année, elles sont annoncées sur le [site de la Région](#). Vous trouverez le calendrier annuel complet (avec les dépôts, et les passages prévisionnels en Comité puis en Commission permanente) dans rubrique « Documents à télécharger » et le calendrier précis des appels à projets en bas de page.

⇒ *Le calendrier est prévisionnel et est amené à évoluer en cours d'année, le site est donc mis à jour en conséquence et il vous appartient de le consulter régulièrement.*

De manière générale, sous réserve de perturbations indépendantes de la volonté du Service Cinéma & Audiovisuel, les Comités de lecture ont lieu dans les deux à trois mois suivant le dépôt.

Les dossiers recevant un avis favorable du Comité font l'objet d'un vote par la Commission Permanente du Conseil régional, qui se tient environ là encore deux à trois mois après le Comité.

Contact

Alexia JOURDAN, chargée de mission

Adresse : Région Ile-de-France
Direction de la culture - Service cinéma et audiovisuel
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

Mail : alexia.jourdan@iledefrance.fr
Téléphone : 01 53 85 56 71

Dossier de candidature téléchargeable sur
<https://www.iledefrance.fr/aide-lecriture-de-scenario-cinema-et-audiovisuel>